

Question présentée par le député :

M. François Lefort

Date de dépôt : 28 août 2013

Question écrite urgente

Le Conseil d'Etat peut-il nous faire rapport sur les faits et actes ayant conduit à envoyer par le fond plus de 2000 pieux extraits du site archéologique du Plonjon ?

La presse locale de ces derniers jours rapporte une singulière affaire. La plus grande partie des 2400 pieux, extraits du site archéologique du Plonjon, aurait été envoyée par le fond. Cent-cinquante de ces pieux seulement auraient été conservés.

Cela a été fait en dépit du destin planifié de ces pieux, qui aurait permis de couvrir en grande partie les frais d'extraction, par la valorisation de ces objets, décidée par le Conseil d'Etat.

Le Grand Conseil, qui a voté les crédits nécessaires à ces travaux d'extraction, serait certainement intéressé à connaître les raisons, les faits et les actes ayant conduit à envoyer par le fond ces plus de 2000 pieux extraits du site archéologique du Plonjon, en contradiction avec les décisions prises par le Conseil d'Etat qui en souhaitait la mise à disposition pour le public et les communes, conformément au droit applicable en la matière.

L'auteur remercie le Conseil d'Etat pour sa diligente réponse.